



Amendement au chapitre 2-7 Consommation économe et responsable

Remplacer les 3^e et 4^e paragraphes par:

"Le mode de consommation dans les pays industriels, et le modèle qu'il représente pour les pays pauvres et émergents, est un des facteurs essentiels du caractère non soutenable de nos sociétés. Il est de la responsabilité de chacun(e), individuellement, de réduire sa consommation de biens matériels et d'énergie, pour l'orienter vers celle de biens à faible intensité matérielle et énergétique (incorporant en particulier une fraction importante de travail humain - et donc d'emplois).

À une échelle collective et d'action publique, nous recommandons que les outils d'information et d'éducation à la consommation soutenable soient mis à la disposition du plus grand nombre. Cela passe par deux mesures essentielles:

- la publication sur les produits mis en vente de leur émission de gaz à effet de serre ramenée en une unité normalisée (par exemple en kg de CO2 émis par unité de masse du produit ou par unité d'usage - comme le km parcouru pour une automobile), et synthétisée par un code couleur lisible (vert - jaune - rouge)
- l'éducation à la consommation sobre, selon les principes suivants:
 - alimentation en produits de saison, locaux, et préférentiellement biologiques
 - limitation de la consommation de viande, et en particulier de viande bovine
 - isolation thermique des logements
 - substitution de l'automobile par le vélo et les transports en commun en ville, par le train en trajet interurbain
 - substitution de l'avion par le train sur les trajets courts et moyens-courrier
 - limitation des séjours de loisirs hors d'Europe, et en particulier des courtes vacances en avion
 - limitation du renouvellement des vêtements.
 - substitution de l'achat de biens durables par leur location

Ces principes, simples et facteurs d'économies financières, doivent faire l'objet d'une communication massive, analogue à celle réalisée récemment en faveur des "cinq fruits et légumes par jour".

Cette information aura pour objectif et conséquence de légitimer les mesures de transformation et d'infléchissement de la demande prises par ailleurs (taxe carbone, réglementations...)."

Justification :

Clarification et renforcement de l'expression. Objectifs concrets et mesurables.

Dépositaire : Laurent Zibell, adhérent MoDem de Francfort +49 (0)69 – 97 39 34 74

Signataires:

Groupe des adhérents MoDem de Francfort, MoDem Allemagne
Florian Chiron, *Président MoDem Allemagne, Conseiller National*
Jean-Philippe Zecevic, *Vice-Président MoDem Allemagne*
Manuel Wachter, *Vice-Président MoDem Allemagne*